

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION  
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-deux et le 15 juin à 14h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 08 juin 2022.

**DELEGUES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué  
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président  
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué  
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental  
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président  
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président  
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :**

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : 2022-17 – Autorisation de signature du marché de sûreté aéroportuaire 22S001  
**RAPPORTEUR** : M. Julien BOUNIE, Président

Par délibération du 24 mars 2022, vous avez autorisé le lancement d'un marché de sûreté aéroportuaire, par accord cadre à bons de commande selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour une durée de 3 ans, avec des montants minima, initialement évalués entre 39 000 h minimum et 75 000 h maximum pour 3 ans. Ces volumes horaires ont été revus à la baisse lors de la rédaction des pièces du marché entre 33 000 h minimum et 75 000 h maximum, pour 3 ans et pour une fourchette de prix estimée allant de 400 000 €/an à 900 000€/an HT.

5 candidatures ont été jugées recevables :

- 1 : GAEA SECURITE, 1 allée des étamines, BP50407- 80004 Amiens
- 2 : GIP AVIATION 40, avenue Etienne Billières, BP83137 - 31026 Toulouse Cedex 03
- 3 : LYNX SECURITE, 3 chemin de la Moulinotte - 33450 Saint- Loubès
- 4 : MONDIAL PROTECTION Grand Sud-Ouest, 62 avenue Victor Hugo – 19000 Tulle
- 5 : ONE SECURITY AND SAFETY SERVICES, ONE3S, 14 impasse Paradou -13700 Marignane

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 15 juin 2022 et a décidé d'attribuer le marché à la société LYNX SECURITE Elle a obtenu la note de 15,57 / 20 après analyse des critères de prix (40%) et de technicité (60%).

La proposition, basée sur le devis quantitatif et estimatif et du bordereau unitaire des prix, s'établit à 1 313 700 € HT soit 1 576 440 € TTC / 3 ans.

Je sou mets donc à votre approbation l'autorisation donnée au directeur de conclure le marché de sûreté aéroportuaire 22S001, avec la société LYNX SECURITE, à l'expiration du délai de suspension de signature.

La somme correspondante sera inscrite au budget des années 2022 à 2025, au chapitre 11.



Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
Votes : Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,  
Enregistrée en Sous-Préfecture le 24/06/2022  
Publiée et notifiée le 24/06/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

